

PROCES – VERBAL de NOTIFICATION

(Selon l'article R. 123-18 du code de l'environnement)

Je soussigné Jean-Louis COUVOYON, Ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques territoriaux en retraite, désigné par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille en date du 05 août 2019, (dossier n° E 19000 135/59) pour remplir les fonctions de Commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique ayant pour objet, la demande d'autorisation présentée par la société Energie Saulzoir – Parc éolien des Saules, afin d'exploiter un parc composé de 5 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Saulzoir.

Ainsi que l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique en date du 20 août 2019.

Le dépouillement des observations nous a conduit à les classer selon les thématiques les plus souvent relevées. Plusieurs thèmes ont été retenus, chaque observation fait l'objet d'un traitement dans au moins un des différents thèmes voire à plusieurs reprises.

Ainsi, chaque observation aura été analysée et traitée.

Compte tenu que l'ensemble des observations déposées et que les questions sont très souvent les mêmes, nous avons donc estimé nécessaire de les regrouper par thèmes à savoir :

Etude sur le plan économique,

Etude sur le plan environnemental,

Etude sur le plan sanitaire.

Codification : E = Ecrite, O = déposition orale, C = courrier, D= déposé sur le site, Mail = e-mail.

Je certifie avoir remis ce jour, une copie des pièces suivantes :

Rappel : En appui, une photocopie intégrale du registre des observations du public ainsi qu'une copie des courriers sont annexées à cette synthèse.

Thèmes retenus

Sur le plan économique

1. Développement de l'éolien, E 13, C8,
2. Implantation des éoliennes E7, C8,

3. Baisse des valeurs immobilières des biens situés à proximité du projet **C3, Mail n° 2**
4. Retombées financières vis-à-vis des propriétaires ou locataires ainsi que les collectivités territoriales – **C3, E7, Mail n° 2, C8**
5. Connaître les données réelles de production du parc éolien de Haussy, afin d'établir s'il s'agit d'un but écologique et environnemental ou uniquement pécunier – **C3**
6. Création d'emplois - **C3, mail n° 2**
7. Production de l'énergie, bridage – **C3**
8. Pourquoi imposer un concept au sein d'une campagne dense d'exploitations agricoles – **C3, Mail n° 2**
9. Dans le contexte, les Etats pourront-ils pérenniser leurs subventions – **C3**
10. Doute sur l'intérêt économique du projet, coût pour le contribuable - **C3**
11. Le choix du terrain pour le projet du parc des « Saules » - **C3**
12. Phénomène de saturation sur le territoire du Cambrésis - **C3, Mail n° 2**

Sur le plan Environnementale

13. Protection du patrimoine historique – incidences – dénaturation du paysage, **Mail n° 3**
14. Impact écologique sur la biodiversité
 - L'avifaune. **E12, E13, C8, E15**
 - Les chiroptères (chauve-souris). **E10, Mail n°3, E12, E13, C8, E15**
 - Les animaux d'élevage. **E7**
15. Perturbation des ondes TV, radio, téléphone – **C3, Mail n° 2, E15,**
16. Manque d'information et de concertation du public sur le projet et de l'enquête publique

Bilan sur le plan sanitaire

17. Risques sanitaires relatifs à la propagation des infrasons et ondes magnétiques, bruits provoquant le syndrome éolien - **C3, mail n° 2 et mail n° 3, E15**
18. Infrasons, basses fréquences et vibrations. **mail n°2, E15**
 - Application du principe de précaution préconisé par l'Académie de Médecine - **C3, E7, Mail n° 2, Mail n° 3, E15**
 - Dépassement du seuil du bruit, déroge au code de la santé publique – **mail n°2 et n° 3, E15**
 - L'Académie de médecine constate une dérogation importante de 20 dB(a) à 35 dB(a) + 5 dB(a) le jour et + 3 dB(a) la nuit – **C3, E7, mail n° 2, Mail n° 3, E15**
 - Effets stroboscopiques (lumières, flashes) **C3, E7, mail n° 2**

- Nuisances par l'ombre portée des pâles de l'éolienne – **C3, E7, Mail n°2.**
- Impacts des ondes sur les animaux domestiques, vaches laitières, porcs – **E7**

Questions du Commissaire enquêteur

Question n° 1 :

L'économie du projet est élaborée dans l'étude d'impact, quels sont d'une manière plus détaillée, les apports à l'économie locale (matériel, matériaux) et à la main d'œuvre (emploi local direct et indirect), des contrats de maintenance sur le plan local peuvent-ils être envisagés ?

Question n° 2 :

Quels sont les apports du projet à l'aménagement foncier rural notamment sur la maintenance des chemins existants, à créer et à renforcer pour l'accès à la zone projet ? les chemins à créer et à renforcer pour l'accès à la zone projet seront-ils utilisables par les agriculteurs ?

Question n° 3 :

Concernant l'avifaune et les chiroptères, les mesures d'accompagnement comprennent le suivi post-installation dès la première année de mise en service puis, une fois tous les 10 ans.

Qu'elle est cette réglementation et en quoi consiste un suivi de mortalité quant à la transmission des données recueillies ?

A quels services officiels, notamment en cas de mortalité importante ?

Relevé des contributions du public

Permanence du lundi 30 septembre 2019

E1 : Monsieur et Madame Gautier demeurant 29 rue de Monchaux à Verchain Maugré, sont venus prendre connaissance du projet et souhaitent recueillir des précisions afin de formuler d'éventuelles observations ultérieurement avant la clôture de l'enquête publique.

- Visite de Mr le Maire
- Visite du chef de projets de la société wpd, pour connaître les observations déposées. N'ont pas donné d'avis.

01 : un couple habitant Saulzoir est venu nous demander des explications sur le parc éolien des Saules sur le territoire de Saulzoir, il va déposer un courrier

Permanence du vendredi 04 octobre 2019

E2 : Monsieur POTTIEZ Jean, demeurant 4 rue neuve à Verchain Maugré, accompagné de Madame COGNIAUX sa fille, demeurant 2 rue Auguste Huart à Préseau, indiquent être favorables à la construction du parc éolien composé de 5 aérogénérateurs sur le territoire de Saulzoir. Favorables au projet

O2 : visite de Monsieur CARPENTIER Lucien, demeurant 94 rue Emile Zola à Thiant, est venu s'assurer que son terrain mis à disposition du parc éolien figure dans le dossier, lui avons conseillé de se rapprocher téléphoniquement auprès de Monsieur SORDEL chef de projet.

Favorable au projet

Hors permanence :

Mail n°1 : Monsieur GEOFFROY de MEYER demeurant 8 rue de l'abbé Edmond Rubben à Verchain Maugré, indique qu'il vient d'apprendre qu'il y avait encore un projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Saulzoir, ayant déjà en visu les premières éoliennes de Saulzoir depuis chez lui, est totalement opposé à ce nouveau projet, qui sera une nouvelle fois devant leurs fenêtres.

Défavorable au projet

C1 : un courrier daté du 3 octobre 2019 nous ayant été remis le 9 octobre (lors de notre permanence), de Madame Françoise WAXIN qui indique faire part de son avis favorable au parc éolien des Saules sur le territoire Saulzoir.

Favorable au projet

Permanence du mercredi 9 octobre 2019

E3 : Madame Edmonde BAILLON et sa fille, demeurant 13 rue du 8 mai à 59129 Avesnes les Aubert, confirme son accord favorable pour la réalisation du parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire de Saulzoir. Favorables au projet

E4 : Monsieur André GILLERON demeurant rue des écoles des filles à 59227 Verchain Maugré donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur le territoire de Saulzoir. Favorable au projet

Visite de Monsieur le Maire.

Visite du chef de projets de la société Energie Saulzoir.

Hors permanence :

C2 : par courrier en date du 17 octobre 2019, la Région des Hauts de France indique avoir pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne et, le 28 juin 2018, en assemblée plénière, le Conseil Régionale a adopté une délibération concernant le mix énergétique.

Souhaite faire part de l'opposition du CR à la réalisation de tout projet d'implantation sur le territoire de la commune de Saulzoir.

Défavorable au projet

Permanence du samedi 19 octobre 2019

E5 : Madame SOREAU Bénédicte demeurant 3 rue de l'Epecele à Avesnes lez Aubert, indique qu'elle confirme son accord pour le projet éolien des Saules à Saulzoir.

Favorable au projet

E6 : Mr et Mme DELSART demeurant 33 rue du Ravin Pollet à Escarmain, indiquent être intéressés par la production d'énergie éoliennes sur le territoire de la CCPS tout en restant raisonnable quant au nombre d'éoliennes (Maxi 40).

Favorable au projet

C3 : Monsieur Bruno PLANCKE, président de l'association APEEVA, 1 chemin de la petite chaussée à Vendegies sur Ecaillon a déposé un courrier de 9 pages et concluant à un avis défavorable au présent projet attirant l'attention sur l'adresse indiquée sur les affiches jaune fluo qui ne serait pas bonne ! (Le courrier est daté du 04/10/2019).

Défavorable au projet

C4 : Monsieur Marc GILLERON, Maire de la commune de Verchain Maugré a déposé un courrier daté du 16 octobre par lequel le Maire fait part de son avis défavorable concernant l'implantation d'éoliennes, le Conseil Municipal mis en place depuis 2014, a confirmé cette position.

Défavorable au projet

E7 : Monsieur Thomas SOREAU 1 chemin de Bouchain à 59227 Verchain Maugré fait part de son inquiétude de l'impact potentiel avec autant de machines à proximité immédiate de son élevage de vaches laitières et de porcs mais aussi de l'impact sur la santé de sa famille, ce qui l'inquiète en premier lieu, ces nuisances dues aux ondes hertziennes qui peuvent provoquer des troubles sur la santé des animaux et des êtres humains ;

Ces bâtiments d'élevage sont récents, ils ont fait l'objet de permis de construire et sont classés ICPE.

L'agriculteur a fait le choix de s'éloigner du village pour construire ses bâtiments d'élevage afin d'éviter les nuisances auprès de la population (bruit, odeurs), il trouve dommage de devoir supporter à cause de cela. Les investissements qu'il a réalisés sont très lourds, ces pourquoi je ne puis supporter une baisse de production.

Par ailleurs, l'impact visuel de 5 machines lui paraît important pour lui qui est le plus prêt, la société WPD lui a d'ailleurs proposé d'implanter une haie pour masquer, preuve indique-t-il, je suis le premier concerné.

Défavorable au projet

E8 : Monsieur Michel VERQUIN demeurant 42 rue Foch à Saulzoir indique, bon projet pour l'écologie et l'économie de la commune et de ses habitants.

Favorable au projet

C5 : Société EITF ayant son siège à la ZI Voie d'Herminne CS30001 à 59267 Proville, fait part de son offre de service pour le projet porté par la société WPD relatif à la construction du parc éolien « les saules » sur le territoire de la commune de Saulzoir.

Mail n° 2 : par mail n° 2 adressé à la préfecture du Nord sur son site réservé à la présente enquête, j'ai pris connaissance du document envoyé par Monsieur Damien TAISNE résidant à Verchain Maugré qui indique de prendre en compte les effets suivants :

1. Sur la santé : bruit audible jusqu'à 1.5 Km (sans compter les effets d'écho)
2. Infra-sons jusqu'à plus de 5 Kms
3. Flashes lumineux de jour comme de nuit
4. Sur la valeur des maisons et des terrains.

Défavorable au projet

Permanence du jeudi 24 octobre 2019

E9 : Monsieur Jacques DEROO demeurant 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Saulzoir, précise qu'il s'agit d'un bon projet, chacun doit faire sa part d'amélioration énergétique et écologique, favorable au présent projet.

Favorable au projet

E10 : Monsieur Michel BRIOIS demeurant 36 rue Emile Zola à Saulzoir signale que l'E4 sera à 19 mètres en bout de pâles du corridor eurobats préconise 200 mètres, nulle part il n'est indiqué 50 mètres.

Semble être favorable au projet

E11 : Monsieur Joseph MARCHANT demeurant rue du Bill...à 59223 Saulzoir est favorable au projet de Saulzoir

Favorable au projet

Hors permanence

Mail n° 3 : Par Mail n° 3 en date du 25 octobre 2019 à 20 h 42, adressé à la Préfecture du Nord, sur son site des ICPE, Monsieur Christian BISIAUX demeurant 85 rue de Monchaux à Verchain Maugré, indique son opposition au présent projet de parc éolien sur la commune de Saulzoir pour les raisons suivantes :

- Le parc détruira l'habitat d'espèces protégés,
- Il produira des infrasons,
- Il détruira les paysages,
- Provoquera des troubles du sommeil chez les riverains,
- Quelques infos sur l'Académie nationale de médecine

Défavorable au projet

Hors permanence

E 12 : Mme Delphine SEMAILLE demeurant 1 bis rue Jean-Jaurès à Saulzoir indique être favorable au projet éolien en respectant évidemment le besoin de biodiversité (28 octobre 2019).

Favorable au projet

Permanence du jeudi 31 octobre 2019

E 13 : Monsieur François MOREAU demeurant 52 rue Jules Bouchy à Saulzoir, indique être favorable au projet éolien cela permet d'avoir de l'énergie nouvelle renouvelable et propre tout en respectant une biodiversité. De même, avec ce projet les chemins de la commune vont être rénovés et d'autres seront créés.

Favorable au projet

C 6 : lettre de Monsieur Hubert ANCEAUx demeurant 22 rue de la République à 80240 Roisel, indique être favorable à la réalisation du parc éolien des Saules.

Favorable au projet

Délibération n° 4 : lettre en date du 24 octobre 2019 de la Communauté de Communes du Pays Solesmois fait part de son avis favorable au projet de parc éolien des Saules sur la commune de Saulzoir.

Favorable au projet

E 14 : Mr et Mme BOURSIEZ- POTTIEZ Denis et Béatrice indiquent être favorables à l'installation de 5 éoliennes sur le parc éolien des Saules

C 8 : lettre en date du 30 octobre de Madame Cécile GAUTIER demeurant 29 rue de Monchaux à Verchain Maugré, dans un courrier de 3 pages elle dresse un inventaire complet sur l'état quantitatif des éoliennes et indique ne pas comprendre pourquoi autant d'erreurs sont relevées dans le rapport de la MRAe, elle estime que l'échelle du plan qui permet de visualiser l'implantation réelle des éoliennes par rapport à son village... et note qu'elle est farouchement opposée à l'installation de ces éoliennes...

Défavorable au projet

E 15 : deux personnes anonymes ont mentionné un certain nombre d'observations mais globalement elles ne permettent pas leur déchiffrement mais émettent un avis favorable au présent projet.

Favorables au projet

Visite de Monsieur le Maire.

E 16 : Madame DEROO demeurant 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Saulzoir, indique être très favorable à ce projet à l'heure de l'urgence climatique, il est nécessaire d'utiliser toutes les énergies « durables » possibles » projet parc éolien des Saules sur le territoire de Saulzoir.

C 9 : Monsieur Thomas BOULEUX demeurant 4 chemin derrière la tour à Saulzoir, fait part de son opposition à ce projet éolien.

Défavorable au projet

Délibération de Saulzoir, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres

Favorable au projet

Interventions par mail

Mail n° 1 : Mr Geoffroy de Meyer, 8 rue de l'abbé Edmond Rubben à Verchain
Maugré Défavorable au projet

Mail n° 2 : Mr Damien Taisne 5 rue des six muids à Verchain Maugré
Défavorable au projet

Mail n° 3 : Mr Régis Lefebvre
Défavorable au projet

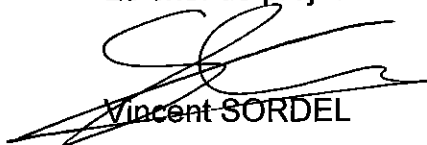
Mail n° 4 : Mr Christian Bisiaux
Défavorable au projet

Ces documents sont communiqués au maître d'ouvrage afin qu'il puisse nous remettre au plus tard le 19 novembre 2019, son mémoire en réponse sur l'ensemble des questions ou remarques reprises ci-dessus.

Je me permets de vous rappeler qu'aux termes de l'article R. 123-18 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2011-2018 du 29/12/2011, vous êtes invité à me produire un mémoire en réponse aux observations et questions dans un délai maximum de quinze jours.

Fait à Aniche le 04 novembre 2019

Le chef de projet


Vincent SORDEL

Le commissaire enquêteur


Jean-Louis COUVOYON